

Manuel - Utilisateurs UNIREG

Utilisation d'UNI REG "Gestion des Contribuables" Annulation de mariage

Unireg – v2.01



Fichier

Manuel d'aide utilisateur - UNIREG»

Informations sur le document

Projet Vision 2010-Sirec Titre Gestion des contribuables Date 24.03.2009 Version Unireg V2.01 Auteur Annie Ourliac État Validé UNIREG Menu_Annulation_Couple.doc

Historique des révisions

Date	Version	Description	Auteur
Mars 2009	0.1	Création du document	zciaoc
Mai 2009	0.01	Ajout d'informations et validation du document	zaiptf
Juin 2009	0.01	Validation prise en compte	zciaoc



Table des matières

6	MENU	ANNULATION	4
		NNULATION DU MARIAGE, DE L'ENREGISTREMENT DU PARTENARIAT OU DE LA RÉCONCILIATION	
	6.1.1	Déroulement d'une annulation couple	. 4
	6.1.2	Description du résultat de l'annulation couple	5
	6.1.2.	.1 Partie fiscale	5
	6.1.2.	.2 Partie civile	6

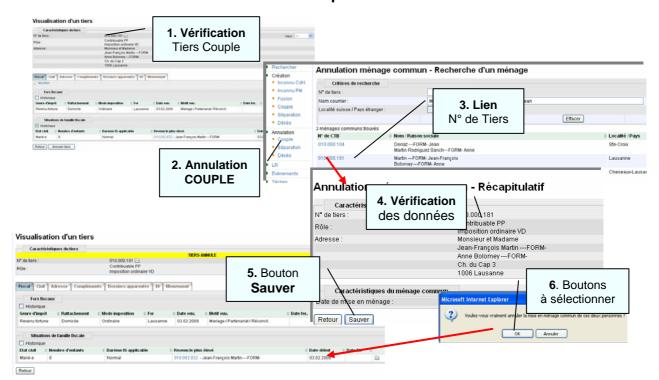


6 Menu Annulation

En cas d'erreur, l'utilisateur a la possibilité d'annuler certaines des opérations effectuées. Ces manipulations, peuvent cependant être lourdes de conséquences ; une prudence certaine est recommandée à l'usage.

6.1 Annulation du mariage, de l'enregistrement du partenariat ou de la réconciliation

6.1.1 Déroulement d'une annulation "couple"



1. Avant d'effectuer l'annulation de la constitution d'un ménage commun, il est important de vérifier, par le menu "Rechercher", la pertinence des données du N° de tiers "couple" à supprimer.



L'annulation du mariage ne doit être utilisée que dans le cas d'une erreur de l'opérateur. Elle a un effet rétroactif et ne doit donc pas être utilisée pour enregistrer une annulation du mariage au sens légal du terme (art. 104 ss CC).

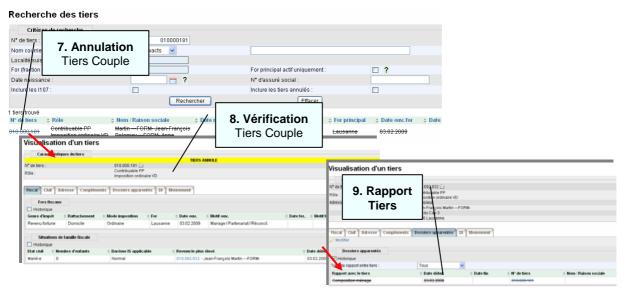
- 2. Le clic sur le menu "Annulation Couple" va permettre la recherche parmi les ménages communs. La recherche peut s'effectuer soit par le nom, soit par le N° de tiers couple, s'il est connu.
- 3. Dans le résultat affiché, le lien sur le N° du Tiers va générer la page "Annulation Ménage commun".
- **4.** Dans la page **"Annulation Ménage commun"**, les données affichées du ménage commun sont à contrôler avant d'exécuter la suppression du mariage, car suite à l'action effectuée, la situation d'avant le mariage est rétablie.
 - Les effets de l'annulation légale du mariage sont les mêmes que ceux du divorce. Pour un partenariat, seule existe la dissolution judiciaire, équivalente au divorce.
- **5.** Le bouton **"Sauver"** va générer un message d'avertissement demandant de confirmer ou non l'annulation du mariage. Le bouton **"Retour"** permet de revenir sur la page de "Recherche" de couple.
- **6.** Le "**OK**" valide l'action (met à jour les informations découlant de l'annulation du mariage), le bouton "**Annuler**" permet de revenir sur la page en cours.



6.1.2 Description du résultat de l'annulation couple

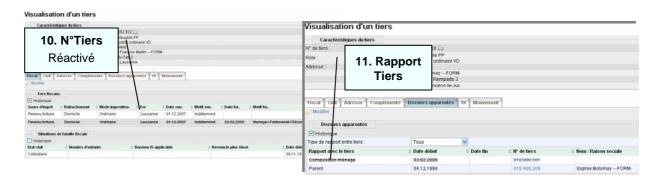
6.1.2.1 Partie fiscale

N° de tiers couple supprimé



- 7. Suite à l'annulation du couple, le N° de tiers "couple" apparaît barré à l'affichage dans le menu "Rechercher".
- 8. Toutes les données ayant été créées lors du mariage sont annulées. Dans l'onglet "Fiscal", le for du ménage commun est annulé ainsi que la situation de famille du ménage commun. Cette annulation est mise en évidence par un surlignage jaune avec comme mention "TIERS ANNULE".
- **9.** Les rapports entre tiers de type « Membre du ménage commun » sont annulés (marqués barrés) et conservés dans l'historique.

N° de tiers célibataires réactivés

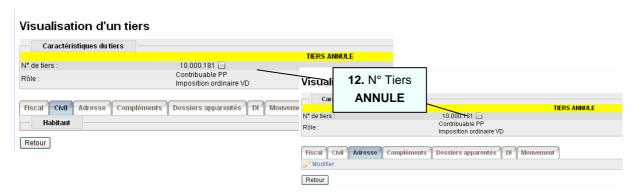


- 10. Après l'annulation du mariage, les deux tiers qui composaient le ménage évoluent de manière similaire. Les fors de leur précédent N° de tiers ayant été fermés suite au mariage sont rouverts avec les mêmes caractéristiques, à l'exception de la date et du motif de fermeture, qui ne sont plus renseignés. Pour la situation de famille, modifiée lors du mariage, de nouvelles situations sont réintroduites sur les mêmes contribuables, identiques aux précédentes mais non terminées.
- **11.** Pour chacun des tiers, redevenus célibataires (ou divorcé ou veuf), dans l'onglet **"Dossiers apparentés"**, le rapport avec le tiers "couple" est supprimé. Le N° Tiers couple apparaît barré à l'affichage de l'historique.
 - Les effets de l'annulation légale du mariage sont les mêmes que ceux du divorce.



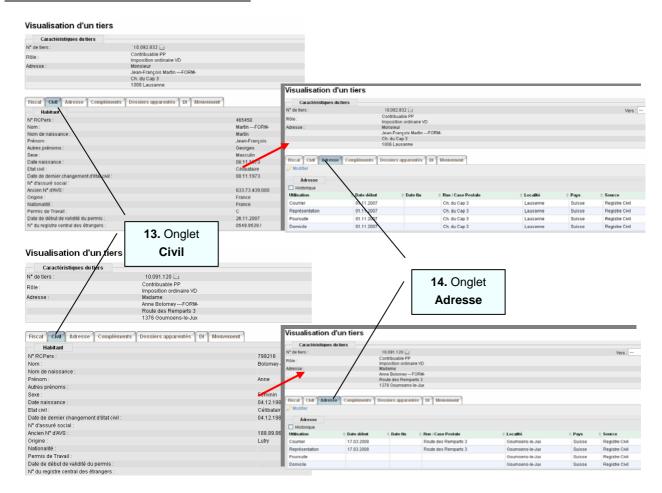
6.1.2.2 Partie civile

N° de tiers couple supprimé



12. Le N° de tiers "couple" étant annulé, les informations des individus composants ce N° de tiers "couple" sont supprimées des onglets **"Civil"** et **"Adresse"**.

N° de tiers célibataires réactivés



- **13.** Pour chacun des tiers, la situation civile est redevenue telle qu'avant l'union. En occurrence, à l'état célibataire pour les cas pris en exemple.
- **14.** Dans l'onglet "**Adresse**", les adresses respectives précédentes, ressortant du registre civil, sont reprises pour les deux tiers concernés à la suite de l'action "**Annulation couple**".